



COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000

FR 7301631 – SOUS TERRITOIRE « VALLEE DU TARN AVAL ».

Séance tenue le 15 Octobre 2020 à Labastide-Saint-Pierre (82)

Étaient présents (37 représentants) :

M. COLLIE Jérôme, Conseil Départemental 82
M. CHARLOT Baptiste, Conservatoire d'Espaces Naturels Occitanie
M. PENIGOT William, Fédération Départementale des Chasseurs 81
Mme. POULVELARIE Alexandra, Chambre d'Agriculture 81
M. PRUD'HOMME François, Conservatoire Botanique National des Pyrénées et Midi-Pyrénées
Mme. GAYRAUD Hélène, Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Tolosan
M. ASTRUC Thierry, Président de la CC Val'Aïgo / Maire de Layrac (82)
M. SENOUCHE Marc, Conseil municipal de Villemur-sur-Tarn (31)
M. REGIS Daniel, Maire Adjoint de Villemur-sur-Tarn (31)
M. CASTAING Patrick, Maire Adjoint de Reyniès (82)
Mme. HUARD Aline, Maire adjoint de Corbarieu (82)
Mme. VALERY Catherine, conseil municipal de Corbarieu (82)
Mme. JUBINEAU Zoé, Campagnes Vivantes 82
M. PORTAL Guy, Maire de Barry-d'Islemade (82)
M. AUTHESSERRE Willy, Maire d'Orgueil (82)
M. LECLERC Nicolas, Syndicat Mixte Tescou-Tescounet
Mme. LAFON Manon, Cellule Opérationnelle Rivières du Grand Montauban - Communauté d'Agglomération
Mme. FAVIER Monique, Maire Adjoint de Villebrumier (82)
M. MAILLES Julien, DDT 82
M. DOAT Bernard, Maire de Nohic (82)
Mme. LYVINEC Pascale, Syndicat Mixte Bassin Tarn Aval
Mme. SAUX Mathilde, Syndicat Mixte Bassin Tarn Aval
M. MIRAMONT Jean-Marc, Maire à Les Barthes (82)
Mme. BLANCHARD ESSNER Sonia, Maire de Mirepoix-sur-Tarn (31)
Mme. BENETAM STONE Alexia, Maire Adjoint de Mirepoix-sur-Tarn (31)
M. PONS Laurent, Groupe Denjean Foncier
M. PICAUDE Jean-Pierre, Fédération Départementale des Associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques
M. PIDOU Jean-Charles, Mairie de Labastide-Saint-Pierre (82)
M. LANNES Serge, Maire Adjoint de Castelsarrasin (82)
M. ANIORT Pierre, Syndicat Départemental d'Énergie 31

M. CABARET Jean-Pierre, CC Tarn Agout / Mairie de Saint Sulpice (81)
M. SILOT Jean-Luc, CC Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain Maire de
Montastruc
M. SIEURAC Pierre, Société de Sciences Naturelles 82
Mme. GANDOLPHE Fanny, DDT 31
Mme. BORIES Chloé, Rural Concept
Mme. BOUTIN Marion, Rural Concept
Mme FURMANIK Sylviane, DDT 81

Etaient excusés (10 structures) :

Mme. PROUFF Bénédicte, Fédération de Pêche 81
Mme. JULHES Marie-Hélène, CPIE Quercy Garonne
M. MARGUET François, Office Français de la Biodiversité 82
M. POUZENC Pascal, Office Français de la Biodiversité 81
Mme. LAMANDE Nathalie, DREAL MP
M. BOUCHE Bernard, Maire de Saint-Nicolas-de-la-Grave (82)
Arbre et paysage d'Autan
Arbres et paysages Tarnais
Mme. BLANCHOT Camille, CC Grand Sud 82

Ordre du jour :

- Présentation de la structure animatrice
- Présentation de la démarche Natura 2000
- Présentation du site Natura 2000 et de ses objectifs
- Propositions d'animation 2020-2021
- Questions diverses

Sylviane FURMANIK (DDT 81) ouvre la séance à 10h et remercie la mairie de Labastide-Saint-Pierre pour son accueil, ainsi que l'ensemble des personnes présentes. Elle rappelle que le site Natura 2000 s'étend sur 5 vallées « Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou » mais que, pour faciliter les échanges, l'animation a été séparée en 4 sous-territoires, dont la Vallée Tarn Aval. Elle rappelle également que le portage du site est assuré par l'Etat sous coordination du préfet du Tarn. Le bureau d'étude Rural Concept, représenté par Marion BOUTIN, a été retenu dans le cadre d'un marché public pour animer le site Vallée du Tarn Aval à partir de 2020 et pour les 3 années à venir. Sylviane FURMANIK présente l'ordre du jour et laisse la parole à Marion BOUTIN.

Il s'agit du premier Comité de Pilotage pour l'animation du site. Un tour de salle est donc effectué pour que chacune des personnes présentes puisse se présenter.

Marion BOUTIN commence par présenter la structure animatrice. Dans un second temps, elle explique la démarche Natura 2000, son contexte, son objectif, et son fonctionnement à l'échelle du territoire. Elle présente ensuite le site de la Vallée du Tarn Aval : sa localisation, son historique, les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire qui y sont recensés. Enfin, sont soumises à l'avis du COPIL des propositions d'action à mettre en œuvre pour l'animation du site en 2020 et 2021.

François PRUD'HOMME, du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et Midi-Pyrénées, intervient pour présenter un document technique d'aide à la décision concernant la gestion des herbiers aquatiques. Des exemplaires sont distribués aux présents. Une version numérique est mise à disposition sur le site internet « 5 vallées » (voir lien ci-dessous) et/ou des exemplaires peuvent être demandés auprès du CBNPMP.

Le diaporama de cette présentation est consultable sur le site internet Natura 2000 « 5 vallées » au lien suivant :

<http://5vallees.n2000.fr/site-des-5-vallees/le-tarn/documents-telecharger>

La suite du compte-rendu reprend les principaux échanges.

Fonctionnement du site Natura 2000

Le site de la Vallée du Tarn Aval est concerné uniquement par la directive Habitats. Pierre SIEURAC de la Société de Sciences Naturelle 82 demande pourquoi le site n'est pas également concerné par la directive Oiseaux alors qu'il port aussi des enjeux en lien avec ce groupe d'espèces. Sylviane FURMANIK, de la DDT 81 explique que la proposition du site date de 1998 et que les raisons exactes des choix effectués à l'époque ne lui sont pas connues.

Actuellement, il existe un seul Formulaire Standard de Données (FSD) pour l'ensemble du site Natura 2000 des 5 vallées "Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou". Le FSD est le document officiel qui remonte nationalement puis à l'Europe les caractéristiques d'un site Natura 2000, et notamment la liste des habitats et espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site. William PENIGOT, de la Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn, demande s'il ne serait pas plus pertinent d'avoir un FSD par sous-territoire. Marion BOUTIN et Sylviane FURMANIK acquiescent que cela faciliterait l'identification des enjeux présents ou non sur chaque sous-territoire mais que le FSD étant indissociable d'un site et donc d'un code Natura 2000 dans le système de données, ce n'est pas applicable. Marion BOUTIN précise que la liste des habitats et espèces d'intérêt communautaire recensées par sous-territoire est accessible sur le site internet <http://5vallees.n2000.fr/>.

Zoé JUBINEAU, pour l'association Campagnes Vivantes 82, fait part de retours d'expériences concernant la difficulté à agir sur le site avec un périmètre limité au lit mineur qui n'inclut pas forcément les berges selon son tracé, notamment concernant l'enjeu des ripisylves, le même problème se posant sur le sous-territoire « vallée de l'Aveyron ». Elle évoque l'intérêt d'une modification du périmètre du site. Sylviane FURMANIK (DDT 81) indique qu'une demande similaire a en effet émergé sur le sous-territoire « vallée de l'Aveyron », et qu'une modification de périmètre est également à l'étude sur le sous-territoire « vallée du Viaur ». Une demande de modification du périmètre à l'échelle du site Natura 2000 « 5 vallées » sera donc a priori soumise à l'Europe, à laquelle une modification sur le sous-territoire « Tarn aval » pourra être intégrée. Préalablement, une consultation du COPIL sera nécessaire.

Julien MAILLES (DDT 82) précise que ce secteur du Tarn est en rivière domaniale et que le périmètre relève donc a priori principalement du Domaine Public Fluvial.

Volet "Amélioration des connaissances"

Suite à la présentation des espèces d'intérêt communautaire du site, Baptiste CHARLOT, du Conservatoire d'Espaces Naturel Occitanie, indique que la Cordulie splendide (une troisième espèce de libellule d'intérêt communautaire) a également été contactée sur le site et doit être ajoutée à la liste des espèces d'intérêt communautaire. Marion BOUTIN ajoute que des prospections complémentaires ciblées sur ce groupe d'espèces font partie des propositions d'actions à venir sur le site, à répartir dans un premier temps en termes de priorités avec des prospections ciblant les espèces piscicoles. Pour ce faire, elle prendra contact avec les structures naturalistes concernées.

Pierre SIEURAC ajoute qu'il serait également important de travailler sur la Loutre. Il est indiqué qu'un travail a été effectué sur le site en 2014, dans le cadre du Plan National d'Action en faveur de la Loutre. Marion BOUTIN précise que le DOCOB prévoit en effet également une action d'amélioration des connaissances pour cette espèce.

François PRUD'HOMME (CBNPMP) précise qu'en complément de prospections ciblées sur la présence/absence des espèces il est important également que soient étudiés les habitats d'espèces et leur état de conservation.

Julien MAILLES (DDT 82) souligne la nécessité d'identifier les "points noirs" (milieux dégradés à restaurer) sur le site. Pascale LYVINEC, du Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval, indique que le syndicat a identifié les "points verts" et les "points noirs" sur son territoire correspondant à l'ancien Syndicat Mixte de Rivière Tarn. Elle précise que le nouveau statut du syndicat est très récent et que la démarche d'adhésion au syndicat pour les collectivités concernées par la partie aval du Tarn (et donc le site Natura 2000) qui le souhaitent est en cours. Actuellement ce type de diagnostic n'a donc pas été mené sur le territoire du Tarn aval mais cela fait partie des priorités d'action à venir du syndicat.

En l'absence d'autres remarques ou questions, Sylviane FURMANIK clôt la séance à 11h15.